

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 17/118 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AUX CONDITIONS D'INCARCERATION DES PRISONNIERS PALESTINIENS

---

#### SEANCE DU 27 AVRIL 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-sept avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PUCCI Joseph, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. BERNARDI François à Mme FAGNI Muriel  
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France  
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria  
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. ROSSI José  
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. PARIGI Paulu Santu  
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique  
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse

#### **ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

PROSPERI Rosa, STEFANI Michel, TATTI François.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 60,

**VU** la motion déposée par les groupes « Femu a Corsica » et « Corsica Libera »,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOPTE**, à l'unanimité, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** le nombre important de Palestiniens emprisonnés (800 000) au cours des 5 dernières décennies par les autorités Israéliennes,

**CONSIDERANT** les quelques 7000 Palestiniens, hommes, femmes et enfants détenus actuellement par les autorités Israéliennes,

**CONSIDERANT** les conditions d'incarcération et les mauvais traitements subis par les prisonniers Palestiniens et les quelques 200 décès déjà constatés suite à ces traitements,

**CONSIDERANT** la violation avérée de plusieurs conventions internationales dont la 4<sup>ème</sup> Convention de Genève et la Convention sur les droits de l'Enfant,

**CONSIDERANT** le large mouvement de grève de la faim engagé par les prisonniers Palestiniens suite à une initiative lancée par Marwan BARGHOUTI, responsable du Fatah,

**CONSIDERANT** la nécessité de construire une paix juste et durable au Moyen-Orient,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**SE PRONONCE** pour une solution de paix prenant en compte l'intérêt collectif des peuples Palestiniens et Israéliens au Moyen-Orient.

**DEMANDE** que les conventions internationales garantissant les droits des prisonniers (politiques) soient respectées.

**EXIGE** que l'Etat français mette en œuvre tous les moyens nécessaires afin que soient respectés les droits fondamentaux (droit à la dignité, droit à la santé...) des prisonniers Palestiniens et que leurs réclamations soient entendues. »

#### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 avril 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI